Envoyé en préfecture le 10/04/2026
Reçu en préfecture le 10/04/2026
Publié le
ID : 035-213500226-20260330-DELIB2026_41-DE

COMMUNE DE BECHEREL

Département d'Ille-et-Vilaine
Arrondissement de Rennes
Place Tanguy de Kernier 35190 Bécherel

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 30 MARS 2026 à 19H30

L'an deux mil vingt-six, le trente mars, à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Bécherel s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Madame Mélina PARMENTIER, Maire.

Nombre de membres : En exercice : 15 | Présents : 14 | Votants : 14
Date de convocation : 24.03.2026
Date d'affichage convocation : 24.03.2026
Date d'affichage de la liste des délibérations : 03.04.2026

Présents :

	MANNOURY LACOUR Elisabeth	PRETESEILLE Yvonne
CHEZE Laëtitia	MATHA Frédéric	REHAULT Olivier
COLLIN Fabrice	PAIRON Christian	SPAGNOL Paulette
DELAUNAY Agnès	PARMENTIER Mélina	TRASSARD Emilie
DURAND Michel	PONSARD Christophe	WILLIOT Pierre

Absent(s) Excusé(s) : BOUSSEAU Delphine.

A été nommé(e) à l'unanimité pour remplir les fonctions de secrétaire de séance :
Mme Paulette SPAGNOL.

Désignation des délégués au Comité des Œuvres Sociales - COS Breizh

Délibération n° 2026.41

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de désigner les délégués de la Commune de Bécherel au sein du Comité des Œuvres Sociales - COS Breizh.

Madame le Maire indique que le COS Breizh est fondé à mener son action sociale en faveur du personnel des structures territoriales.

Cette association est composée de deux collèges de délégués ; l'un représentant les personnes morales, l'autre les agents des structures adhérentes.

Chaque structure adhérente est invitée à présenter deux délégués : 1 délégué « Structure » et 1 délégué « Agent ».

Le rôle des délégués consiste à approuver les comptes et les bilans d'exercices, à fixer les cotisations d'adhésion, et à élire les membres du Conseil d'Administration lors de l'Assemblée Générale.

Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité :

- **Désigne Laëtitia CHEZE comme déléguée « Structure »** afin de représenter la Collectivité de Bécherel au sein du COS Breizh

Envoyé en préfecture le 10/04/2026
Reçu en préfecture le 10/04/2026
Publié le
ID : 035-213500226-20260330-DELIB2026_41-DE

- **Désigne Jeanne-Emmanuelle FRÉNOY comme déléguée « Agents »** afin de représenter les agents de Bécherel au sein du COS Breizh

Pour extrait conforme,
Suivent les Signatures.

Le Maire **Mme Mélina PARMENTIER**	**La Secrétaire de séance** **Mme Paulette SPAGNOL**

